



Objectif Zéro Pesticide dans l'Indre, bientôt 43,5 % de la population de l'Indre concernée ?

Depuis 2009, les associations Indre Nature et le CPIE Brenne-Pays d'Azay* promeuvent l'opération OZP* auprès des collectivités locales avec un succès inespéré dans le département le plus rural de la Région Centre. Ainsi, les seize communes déjà engagées réussissent en moyenne à réduire de 33% le volume d'herbicide employé, même si de grandes disparités existent entre communes. Fontgombault est au « zéro phyto » et Châteauroux a diminué par trois le volume de pesticides utilisés par ses services).

Ces seize villes et villages prônent l'exemplarité : avec cette opération, c'est plus du tiers de la population départementale qui se trouve sensibilisée à l'impact négatif des pesticides sur la santé et l'environnement.

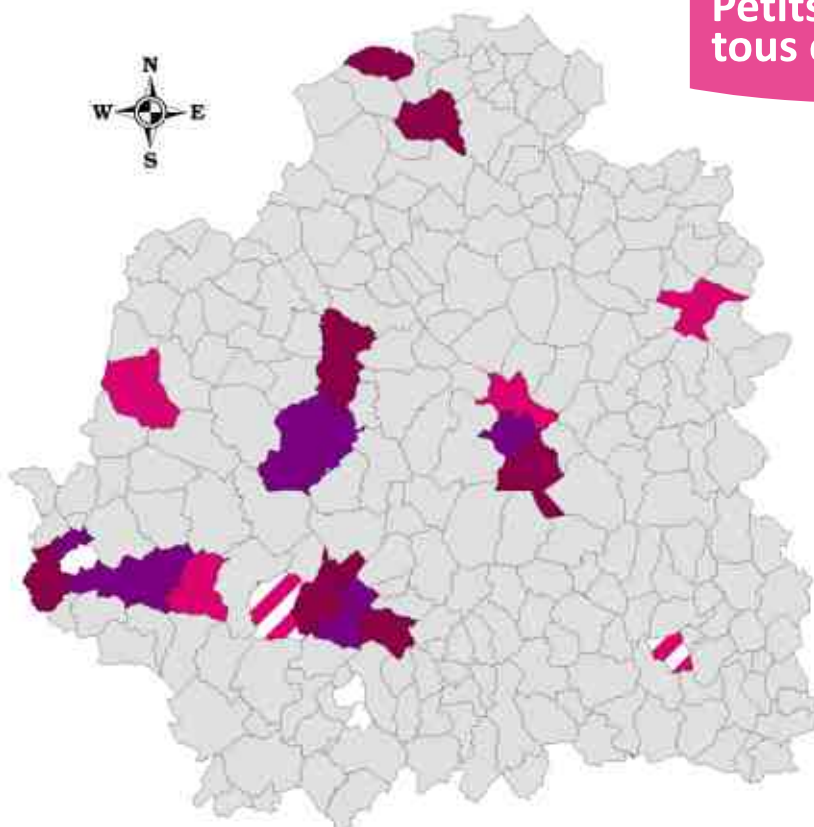
Le CPIE et Indre Nature poursuivent leur action et espèrent obtenir prochainement l'engagement d'au moins deux nouvelles communes portant ainsi le nombre d'Indriens concernés directement par l'opération OZP à près de 101600 (soit 43,5% de la population de l'Indre).



* Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Brenne

* OZP : Objectif Zéro Pesticide

Petits villages ou grandes villes, tous concernés par OZP



La spécificité des communes de l'Indre réside dans leur très faible population. En effet, au dernier recensement, l'Indre comptabilisait 232 004 habitants pour 247 communes, représentant ainsi 9,2% de la population de la Région Centre. Sur les 16 communes signataires de la charte de réduction des pesticides, 9 comptent moins de 1500 âmes, 5 d'entre elles en dénombrent entre 1500 et 7000 et enfin Châteauroux, la préfecture, héberge un peu plus de 46000 habitants.

Les moyens en matériel et personnel sont donc tout naturellement très disparates entre Châteauroux et Saint-Aigny (294 habitants). Mais, même si l'engagement des communes dans la démarche OZP ne se fait pas de la même manière, force est de constater que les communes, grandes ou petites, qui réussissent le mieux à réduire très significativement l'usage des pesticides ont un point commun : l'implication des élus et des agents dans cette opération, tous convaincus qu'il s'agit d'une action de santé publique qui améliore la qualité du cadre de vie et de l'environnement. Là où élus et agents communaux (« du jardinier à la secrétaire de mairie ») parlent d'une seule voix, l'opération convainc les administrés et les pousse même à y participer !

Retours d'expériences sur les techniques alternatives aux pesticides

Le matériel alternatif vu par les agents communaux

Bien sûr, ces dernières années ont vu apparaître nombre de nouveaux équipements dits « alternatifs » destinés au désherbage mécanique et thermique ainsi que la mise sur le marché de produits phytosanitaires sans classement (classés sans risque pour la santé et l'environnement). Toutes ces alternatives qui visent à réduire l'usage des pesticides chimiques ont été mises en œuvre et testées dans plusieurs communes participant à l'opération OZP dans l'Indre. Nous proposons de vous exposer ici les remarques que les agents communaux font remonter concernant ces expérimentations :

Matériel de désherbage à eau chaude ou vapeur d'eau

Le matériel testé semble peu fiable, sa mise en œuvre assez fastidieuse, très énergivore et chronophage. Du coup, ce matériel n'est plus utilisé et l'avis des agents est sans appel : ce matériel est très onéreux, pas adapté à leurs besoins et donc, le bénéfice investissement/efficacité est plutôt négatif.

Matériel de désherbage thermique à flamme directe ou indirecte

Ce matériel est assez efficace mais seulement pour désherber de petites surfaces en zone urbaine. Toutefois, plusieurs inconvénients sont notés : le combustible coûte cher et il s'agit d'une énergie fossile impactant fortement le bilan carbone de cette méthode de désherbage ; si l'on utilise du butane, le système de détente du gaz gèle au bout de trois quarts d'heure à une heure d'utilisation rendant inopérant le matériel ; tout comme la technique précédente, il semblerait que la chaleur provoque également la levée de dormance de certaines graines de plantes indésirables et qu'il faille donc « passer la flamme » plus souvent ; enfin, plusieurs communes utilisant ce matériel l'ont abandonné parce qu'elles ont (mal) vécu des dépôts de feu.

Le réciprocatrice (voir photo en page 3)

Il s'agit d'un appareil de type débroussailluse à moteur thermique muni d'une tête comportant deux disques crantés



agissants comme une cisaille. Ce matériel est apprécié des agents car il permet de couper net l'herbe (il ne s'agit donc pas de désherbage à proprement parler) sans risque de projection de pierres sur les passants, les sépultures, les habitations ou les véhicules alentour. En outre, le réciprocatrice permet la coupe des végétaux dans les endroits les plus inaccessibles (entre les tombes...) sans abîmer les éléments environnants sur lesquels l'appareil peut même venir s'appuyer (murs, tombes, troncs des arbres...). Seul inconvénient, hormis le fait qu'avec cet outil on ne désherbe pas, son prix jugé encore excessif (entre 600 et 700 euros).

La balayeuse

Utilisées initialement pour l'entretien des caniveaux, il s'avère que les nombreux modèles de balayuses « passe partout » dont on peut choisir la dureté de la brosse (du balai) permettent de juguler très efficacement l'apparition des herbes indésirables dans les caniveaux, sur les zones pavées ou bitumées en bon état.

Les rabots et matériels similaires

Traîné derrière un tracteur, un système de lames (rotatives ou non) en acier permet de trancher ou d'arracher (selon les modèles) les herbes indésirables. Certains engins disposent d'un rouleau qui remet en place le sable ou les graviers dans le sillage des lames, si non, l'agent doit remettre ces matériaux en place en ratissant la zone. Ce matériel ne convient qu'à l'entretien des zones sablées, gravillonnées ou en stabilisé. Ce système est utilisé avec succès sur les terrains sportifs de Châteauroux. Les agents d'une petite commune ont bricolé leur propre engin et semblent avoir obtenu un résultat très satisfaisant sur un terrain de boue. Ils attellent derrière leur tracteur une grille métallique de type caillebotis sur laquelle ils placent un lest (un vieil essieu de remorque). Après le passage du matériel les agents ratissent la zone pour remettre en place le substrat et retirer les plantes déracinées. Système D !



Le réciprocatrice évite les projections (photo : ville de Châteauroux).



Le pique-bine pour les endroits inaccessibles (photo : ville de Châteauroux).

Le pique-bine

L'outil se présente comme une binette très étroite permettant de couper ou de déchausser les plantes indésirables dans les endroits les plus inaccessibles. Dans certaines villes, chaque agent dispose en permanence de son pique-bine et peut ainsi intervenir à tout moment lors de ses déplacements sur le territoire communal. Son prix d'achat est dérisoire mais le pique-bine se manie... à l'huile de coude !

Les herbicides alternatifs testés par les agents communaux

Les herbicides d'origine végétale sans classement

Si l'on peut être satisfait de l'effort fourni par les industriels de la pétrochimie pour mettre sur le marché des herbicides sans classement, les agents ont en revanche un avis réservé sur l'utilisation et l'efficacité de ces nouveaux produits.

Dans ce domaine, certains représentants et vendeurs de produits phytosanitaires semblent très actifs dans l'Indre au regard des nombreuses communes qui ont testé le même herbicide, sans classement, à base

d'acide pélargonique (dont nous tairons le nom commercial). Ces produits sont présentés comme « naturels » et « bio » mais ne vous y trompez pas, ils ne sont rien de tout ça puisqu'il s'agit une fois de plus de molécules de synthèse et non pas d'extraits naturels de plantes.

Selon les agents applicateurs, ces produits se montrent efficaces uniquement dans des conditions optimales d'utilisation et sur certaines plantes seulement. Il faut tout de même deux applications à un mois d'intervalle pour obtenir un bon niveau d'efficacité. S'ajoute à cela leur prix prohibitif qui n'incite pas les communes

à réitérer l'expérience. A décharge, les agents qui ont testé ces herbicides espéraient obtenir le même niveau d'efficacité qu'avec les herbicides chimiques « classiques ».



Retours d'expériences sur le paillage et l'utilisation du végétal choisi

La seule véritable alternative aux pesticides est la tolérance des plantes sauvages, néanmoins, il existe des solutions techniques efficaces qui permettent de contrôler l'apparition de plantes indésirables dans les espaces verts où l'on souhaite conserver un certain niveau d'esthétisme. Trois techniques se dégagent mais suivent au final le même précepte : occuper le terrain plutôt que de subir le développement des herbes indésirables !

Le paillage

Il peut être minéral, végétal ou par défaut, réalisé avec une bâche plastique si rien d'autre ne peut être utilisé. Pour des questions de développement durable, il est préférable d'utiliser des matériaux locaux ou des sous-produits de



l'industrie locale qui seraient jetés au rebut si l'on ne leur trouvait pas une utilité. De l'ensemble des nombreux matériaux testés par les services espaces verts de Châteauroux, selon l'avis des jardiniers, trois produits s'avèrent très performants pour juguler la pousse des adventices. En haut du podium se trouve la coque de cacao (sélectionnée aussi pour son esthétisme et l'arôme de chocolat qu'elle exhale), suit la paillette de chanvre puis la paille de lin (sous forme de « matelas ») provenant de l'Indre. Enfin, en quatrième place, le broyat d'élagages qui est intéressant lorsque la couche atteint un minima de huit centimètres d'épaisseur. Aussi, faut-il faire preuve de bon sens et plutôt que de multiplier les

déplacements pour transporter des produits de tonte, mieux vaut les utiliser comme paillage dans les massifs situés à proximité.

Rappelons aussi que le paillage végétal maintient le sol frais, limite l'évaporation et que par conséquent il autorise une diminution de la fréquence d'arrosage. Il faut cependant être vigilant sur le choix des matériaux de paillage végétal car certains modifient l'acidité du sol. C'est le cas des écorces et copeaux provenant d'arbres résineux ou d'essences riches en tanins.

La plantation de végétaux couvre-sol

Il s'agit ici de plantes vivaces à feuillage persistant, c'est à dire de plantes dont le cycle de vie dure plusieurs années et qui conservent leurs feuilles même en hiver. L'offre en vivaces couvre-sol est aujourd'hui extrêmement large, elle autorise toutes fantaisies de couleurs, de textures pour toute condition d'ensoleillement et tout type de sol ! Impossible donc de ne pas trouver son bonheur. Ces plantes sont de redoutables alliées car elles ne laissent pas de place aux plantes indésirables dans les massifs et plantées aux pieds des arbres, le jardinier n'a plus à désherber et l'esthétisme y gagne.

Certains lierres ornementaux facilement contrôlables jouent parfaitement le rôle de couvre-sol et protègent même le tronc des arbres du froid et des échaudures en période estivale.

Une bonne plante couvre-sol peut mettre plusieurs années à recouvrir parfaitement un espace, mais à terme, ce choix s'avère payant en réduisant considérablement le travail de désherbage.

Le semis et la plantation en pied de mur

Cette technique consiste à semer un mélange de graines de plantes ornementales aux pieds des murs, là où auparavant on appliquait un désherbant chimique. En fonction des caractéristiques du lieu (type de sol, ensoleillement, humidité...) les plantes choisies se développent avec plus ou moins de vigueur mais dans un mélange de graines comportant plus d'une vingtaine d'espèces il y en aura toujours au moins une demi-dizaine qui seront adaptées et qui fleuriront. Toutefois, à Lye, les employés communaux qui avaient semé assez tardivement (début printemps) ont voulu assurer leurs arrières en plantant tous les mètres une plante ornementale vivace adaptée au lieu. Le résultat est plus que probant. Cette technique présente plusieurs avantages :



- elle interdit de fait l'usage de désherbants chimiques,
- par le fleurissement elle métamorphose un endroit trop minéral qui gagne ainsi en esthétisme,
- elle permet d'associer la population aux objectifs de réduction de l'usage des herbicides tout en participant à l'embellissement de la commune,
- les végétaux choisis cachent astucieusement les quelques plantes sauvages non désirées qui poussent malgré tout.



Jean-Marie Lamamy (maire) et Daniel Meunier (agent) sont satisfaits du fleurissement "pied de mur".

Fleurissement en pied de mur à Rivarennnes



Jean-Marie Delaune, autre agent communal ayant participé au succès de cette méthode alternative.

Les agents communaux Jean-Marie Delaune et Daniel Meunier ainsi que le conseil municipal de Rivarennnes ont convié les habitants à assister à un semi « pied de mur ». Chaque participant est reparti avec un petit paquet de graines à semer devant chez lui côté rue. Les autres administrés qui n'avaient pu se déplacer le jour du semi pouvaient, quant à eux, retirer en mairie leur sachet de graines. Quelques administrés ont joué le jeu et les agents ont même parfois semé devant les habitations de personnes âgées avec leur accord. Pourtant semées assez tardivement

(début juin) les graines ont levé et les fleurs embellissent quelques ruelles. Ce type de fleurissement satisfait tout le monde, certaines personnes entretiennent même ces espaces par un désherbage manuel. Les sceptiques semblent eux aussi séduits et certains envisagent de participer à cette action qui sera réitérée l'année prochaine, avec une communication plus suivie.

Rivarennnes et Buzançais ont utilisé le mélange « pied de mur » de chez Novaflore. Site internet : www.novaflore.com.

L'engazonnement des stabilisés

Lorsque cela est possible, on peut envisager d'engazonner les allées, passages et autres parkings d'un mélange de graminées adaptées au lieu et résistantes au piétinement. De nombreux produits existent désormais, leur mise en œuvre est relativement simple mais surtout, une fois bien développés, ces gazons permettent un entretien de l'espace par simple tonte. Certains mélanges de gazons à développement ras permettent même de réduire significativement le nombre de tontes. Dans un jardin traversé par des allées gravillonnées, il est possible d'engazonner celles-ci en jouant ensuite sur la différence de hauteur de tonte entre allées et espaces initialement en pelouse. Les allées, tondues plus ras, guident naturellement les pas du promeneur.



Ci-contre, le mélange "gazon rustique" utilisé à Saint-Aigny pour enherber une partie des allées du cimetière. L'agent a d'abord passé la fraise au motoculteur pour mélanger le sable qui couvrait les allées à la terre arable du dessous sur cinq à dix centimètres de profondeur seulement. Après semi, le passage du rouleau permet de stabiliser et d'aplanir le sol tout en favorisant le contact des graines avec le substrat. Le léger arrosage initial aide à la levée des jeunes pousses. En période estivale, le gazon jaunit uniformément mais les graminées qui le composent ne meurent pas ; le gazon reverdit dès les pluies suivantes.

Fleurir votre commune dans une démarche de développement durable

Les conseils d'un professionnel :

François Téléfunkt, responsable de la production florale à Châteauroux



"Nous privilégions des plantes résistantes à la sécheresse". Les services espaces verts de la ville de Châteauroux anticipent d'éventuelles restrictions d'arrosage et assurent la mise en cohérence de l'Agenda 21 et du fleurissement. Pour cela, depuis plus de trois ans, François et son équipe travaillent sur une « palette sécheresse », une gamme de végétaux d'ornement qui tolèrent l'arrêt des arrosages pendant plusieurs semaines tout en conservant un aspect esthétique satisfaisant. C'est sur le site des serres municipales que chaque végétal subit un test en conditions réelles. Si la plante montre rapidement une mauvaise résistance au manque d'eau elle est retirée de la liste des végétaux d'ornement utilisés. Si au contraire elle passe l'examen avec brio, elle intègre la « palette sécheresse ». Cette année, Châteauroux utilise essentiellement des végétaux issus de cette précieuse liste et propose de vous faire bénéficier de cette expérience. Pour recevoir cette liste il vous suffit d'adresser votre demande par courriel à l'adresse suivante : francois.telefunkt@ville-chateauroux.fr et de remercier chaleureusement l'équipe des services espaces verts de Châteauroux !

Autre solution, l'utilisation de la paille de lin dans les massifs. Cela présente le double avantage de limiter le développement des herbes indésirables et de réduire considérablement le phénomène d'évaporation.

Autre avantage découvert cette année lors de la semaine du développement durable organisée à Châteauroux : la paille de lin locale séduit aussi les merles qui s'emparent de quelques brins de ce matériau pour construire leur nid ! C'est une merlette qui nous l'a prouvé en visitant quotidiennement le stand des services espaces verts et en chapardant à notre barbe ces matériaux que nous avons exposés en démonstration. Comme quoi, le paillage peut aussi participer au maintien de la biodiversité en ville !

La norme ADR pour les inconditionnels du rosier

Dans le cadre d'une politique de réduction de l'usage des produits phytosanitaires, François Téléfunkt souligne l'intérêt du label ADR* qui récompense certaines variétés de rosiers pour leur esthétique, leur parfum, leur résistance au froid et surtout leur résistance aux maladies. Il est attribué, par un jury professionnel, à des plantes testées et cultivées sans traitements pendant trois ans dans onze roseraies en Allemagne.

Pour une commune, comme pour un particulier, choisir de planter des rosiers disposant du label ADR (qui existe depuis 1950 en Allemagne !) c'est s'épargner d'emblée bien des soucis, se simplifier l'entretien et réduire l'utilisation de pesticides ! Dans tous vos projets d'aménagement et de fleurissement utilisant des rosiers, il serait vraiment dommage de ne pas privilégier ce type de variétés !

*Allgemeine Deutsche Rosenneuheitenprüfung



S'organiser pour bien concevoir les nouveaux aménagements

Réduire l'usage des herbicides sur les espaces verts (EV) existants implique leur recensement, l'identification des contraintes d'entretien et l'inventaire des ressources humaines et matérielles disponibles. Pour les projets de création d'EV, mieux vaut mobiliser toutes les compétences internes et externes possibles lors des phases de conception. Trop souvent, les prestataires concepteurs d'EV offrent aux communes une belle vitrine qui malheureusement devient vite

ingérable et qui décrépera au bout de quelques années seulement. Il existe cependant quelques ouvrages de référence que toute commune devrait posséder ; on soulignera notamment l'intérêt des guides et classeurs édités chez Horticulture et Paysage*. Aussi, dans le cadre de l'opération OZP, le CPIE-Brenne et Indre Nature animent au moins deux journées par an de formation et d'échanges techniques regroupant tous les agents des communes de l'Indre ayant signé la charte OZP. C'est l'occasion pour les agents (et parfois même les élus) d'acquérir des connaissances sur les alternatives aux

pesticides. Ils peuvent ainsi, le moment venu, donner un avis technique sur d'éventuels aménagements paysagers, juger la pertinence du choix des végétaux ornementaux et estimer ce qu'exigeront ces nouveaux EV en terme d'entretien. En accordant plus d'intérêt à la formation de leurs agents et en sollicitant leurs compétences de terrain, les élus investissent indéniablement pour l'avenir et la pérennité des équipements nouvellement créés. Dans ce domaine aussi « mieux vaut prévenir que guérir ! ».

*site internet : www.horticultureetpaysage.com

Entrevue avec...

**Jean-Pierre Théodon,
chef des services espaces verts de la ville de Châteauroux**

Indre Nature : Châteauroux a signé la charte d'engagement de réduction des pesticides en 2010. Quelles stratégies avez-vous mises en place pour réaliser cet objectif ?

J-P Théodon : Tout d'abord de progresser pas à pas, sans précipitation, afin que le changement de pratique que cela induit infuse progressivement dans notre service et que les agents s'approprient peu à peu la méthode et les solutions techniques mises en œuvre. Ensuite, un inventaire précis des espaces verts a permis leur classification selon cinq catégories suivant qu'il s'agisse de sites « vitrines » de la ville ou bien d'espaces naturels autorisant une bien moindre pression d'entretien. Grâce à cette classification nous avons donc pu définir précisément, pour chaque espace, le niveau d'entretien, les types de travaux à réaliser et les planifier dans le temps. C'est

ce que l'on appelle la gestion différenciée : adapter la gestion en fonction du type (de catégorie) d'espace vert et du résultat recherché en terme de fleurissement et d'esthétisme.

Indre Nature : Cela s'est-il traduit par des transformations esthétiques importantes ?

J-P Théodon : Parfois oui lorsque l'on a abandonné notamment la taille systématique « en rideau » des arbres et arbustes dans certains espaces afin de laisser se développer et « respirer » les végétaux. Aussi, de nombreuses surfaces engazonnées sont désormais tondues moins fréquemment et l'utilisation d'engrais est désormais très réduite. Nos massifs ont changé d'aspect puisqu'ils font la part belle aux plantes ornementales vivaces tout en accueillant au fil des saisons et des événements des plantes annuelles.

Le plus visible reste toutefois les zones pavées où le pâturin annuel vertit désormais les joints au printemps.

Indre Nature : Comment réagissent les administrés à ces changements ?

J-P Théodon : Moins de désherbant c'est aussi une flore sauvage plus présente en ville qu'élus, agents et administrés doivent apprendre à accepter. La plupart des administrés tolère parfaitement la présence d'une flore sauvage spontanée dans notre ville. Les autres, très minoritaires si l'on en juge le peu de « plaintes » que nos services enregistrent, savent se faire entendre exagérément. Je fais preuve de pédagogie en leur expliquant notre démarche de gestion différenciée et en leur précisant les raisons qui nous poussent à utiliser moins de pesticides. Il arrive que cela ne suffise pas, c'est alors aux

élus de prendre le relais. Les personnes qui s'opposent vraiment à ce changement et qui n'hésitent pas à nous téléphoner pour dire leur mécontentement ne représentent même pas 0,5% de la population.

Indre Nature : en matière de diminution de l'usage des désherbants chimiques, où en êtes-vous actuellement ?

J-P Théodon : Entre 2009 et 2011 nous avons réduit les volumes de pesticides consommés de 64 %, ce qui représente une diminution de 495 litres ! Nous réduisons encore l'usage des pesticides en menant de front deux actions : généraliser la gestion différenciée et l'usage des techniques alternatives, puis maîtriser toujours mieux l'utilisation des désherbants chimiques notamment par l'utilisation d'un matériel de pulvérisation très performant !

Comment devenir une commune OZP ?

... en 6 étapes

1 - Présentation du projet au Conseil municipal

Indre Nature et le CPIE se déplacent lors d'un conseil municipal afin de présenter les enjeux du projet « Objectif zéro pesticide » et le déroulé de l'action.

2 - Délibération du Conseil municipal

Indre Nature et le CPIE demandent à la commune une délibération du Conseil afin de lancer le projet. Il s'agit également pour nous de s'assurer que le projet est soutenu par une réelle volonté politique.

3 - Signature de la Charte

Afin d'officialiser l'engagement de la commune dans l'opération « Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages », une charte est signée entre le Maire et les Présidents d'Indre Nature et du CPIE.

4 - Réalisation du diagnostic de la commune

Indre Nature effectue avec les agents communaux un diagnostic. Il s'agit de faire un état des lieux des pratiques phytosanitaires de la commune et d'identifier les différents types d'espaces verts. Cette étape permet également de déterminer les espaces pouvant servir de zones pilotes au projet. La gestion de ces zones pilotes sans aucun produit phytosanitaire permet à la commune de disposer d'espaces verts à vocation pédagogique auprès des administrés et de ses agents. À l'issue du diagnostic un rapport avec des recommandations et préconisations est remis aux agents et aux élus.

5 - Réunion pour fixer le programme d'action

Suite à la signature, une réunion est fixée avec les élus, les agents, Indre Nature et le CPIE. L'échange porte sur les points positifs et négatifs identifiés lors du diagnostic. Il s'agit également de fixer les zones pilotes et de définir les actions de communication et de sensibilisation à mener.

6 - Accompagnement technique de la commune

Indre Nature et le CPIE apportent des solutions techniques d'entretien des espaces verts se substituant à l'usage des pesticides. En complément, nous proposons des sessions de formation aux techniques alternatives pour les agents qui permettent un échange d'expériences entre communes signataires de la charte OZP.

Sensibilisation de vos administrés

L'opération OZP entraîne des changements plus ou moins visibles dans les communes engagées et c'est pourquoi il est indispensable de sensibiliser la population à ces modifications. Indre Nature et le CPIE Brenne Pays d'Azay se proposent donc d'aider les communes à informer, sensibiliser et communiquer sur l'opération auprès des administrés.

Pour cela, de nombreuses actions sont proposées en fonction du public, de l'état d'avancement du projet et des besoins de la commune.

Des animations à destination des scolaires sont proposées par le CPIE Brenne-Pays d'Azay pour les classes de CE1 à CM2. Les enfants sont de véritables relais de l'information auprès de leurs parents. Les thématiques abordées sont : la préservation de la ressource en eau, les méthodes de jardinage écologique, la découverte des animaux auxiliaires des jardins et l'intérêt de préserver la biodiversité.

Des ateliers permettent également aux habitants de s'initier aux techniques alternatives de gestion des espaces verts communaux ou privés et de redécouvrir notre patrimoine végétal.

D'autres actions de sensibilisation existent et sont réalisées dans le cadre de cette opération : conférence sur des thématiques liées à l'opération, tenues de stand, création de comités de quartiers...

Des outils visuels sont également utilisés pour la promotion de l'opération OZP :

- Une exposition itinérante est prêtée ; elle permet d'illustrer la démarche auprès des petits et des grands.
- Des livrets informatifs grand public sont distribués lors des ateliers ou sur des stands tenus par nos associations.
- Un modèle type de panneau « Espace sans pesticide » est disponible pour les communes (format numérique) qui mettent en place des zones pilotes sans pesticide.

Pour nous contacter

Gilles Dézécot - Indre Nature
Adresse : Parc Balsan, 36000 Châteauroux
Tél : 02.54.22.60.20 ou 02.54.28.11.03
Courriel : gilles.dezecot@indrenature.net

Mélanie Couret - CPIE Brenne Pays d'Azay
Adresse : 33 rue Hersent Luzarche, 36290 Azay-le-Ferron
Tél : 02.54.39.29.10
Courriel : melanie-couret@cpiebrenne.org

